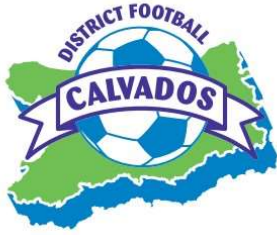


COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS



Réunion du Mercredi 15 juin 2023

Procès-Verbal N°05

Présent(es) :

Michel **ROUSSEAU** (Président), Sandrine **HAREL**, Sébastien **BONHOMME**, Pascal **PAGNY**, Farid **AIT GOUGAM**

Excusée : Florence **RIGUIDEL**

Invité : Bertrand **VOISIN**

Le président Michel **ROUSSEAU**, remercie les présents d'avoir répondu à la convocation de cette assemblée vétérans de fin de saison.

Cet envoi groupé n'a réuni que 18 clubs sur 72, il est regrettable que peu de clubs se sentent concernés.

Le Président Bertrand **VOISIN**, a pris la parole pour parler réglementation, celui-ci confirme qu'il n'y a pas de règlements fédéraux pour les vétérans.

Le foot vétérans rentre dans la catégorie du foot loisir, néanmoins le district du Calvados, avec le nombre de clubs engagés, a mis un règlement en vigueur et celui a été adopté par tous les clubs à l'Assemblée Générale.

Le règlement qui existe est propre au district du Calvados, il y a les incontournables règlements des lois du jeu.

Il n'existe pas de montée ou descente, les groupes sont composés par la commission qui se réserve le droit de faire des changements dans les groupes.

Cependant, un minimum de règles restent à appliquer et que les clubs ne respectent pas forcément (ex les reports de matchs, non-respect de la FMI, envoi des feuilles de matchs mal renseignées, non-respect des dates de match de coupe et même championnat etc.).

Nous rappelons qu'un match peut avoir lieu avec seulement 8 joueurs.

Pour la saison prochaine, quelques modifications ont été apportées aux règlements du championnat et des coupes, elles seront proposées à la prochaine assemblée générale.

La commission demande aux clubs, lorsqu'ils demandent un report via foot club pour un match, de fixer celui-ci à la date la plus proche.

Il est possible aussi, d'avancer un match, il suffit de demander toujours via foot club.

La commission va étudier les demandes de début de saison même si les deux clubs sont d'accord. La commission se réserve le droit de refuser, si l'argument de report n'est pas crédible (manque d'effectifs, manifestation déclarée trop tardivement, pas de licences)

La commission rappelle que les demandes de renouvellement des licences sont accessibles dès maintenant, cela évitera les problèmes de début de saison.

La commission rappelle aussi, qu'un match ne peut démarrer ou avoir lieu, si la feuille de match n'est pas remplie avant le coup d'envoi. En cas d'accident le club sera reconnu comme coupable.

En coupe aucun report de match ne sera accepté.

Sous la houlette de Sebastien **BONHOMME**, la commission a présenté un projet de groupes pour la saison prochaine aux clubs présents.

Comme la saison passée, nous allons démarrer par un premier tour de Coupe, celui-ci aura lieu le 17 septembre.

Le championnat prendra le relais le 24 septembre 2023.

Avant de partager le pot de l'amitié, un échange plein de bon sens permet de mesurer la bonne humeur qui règne au sein de cette catégorie vétérans.

Le président,



Michel **ROUSSEAU**

La secrétaire de séance,



Sandrine **HAREL**